**LETTRE AUX PARENTS ET AUX MEMBRES DU PERSONNEL**

|  |
| --- |
| **Concernant les lettres aux parents et aux membres du personnel :**   * Aucune lettre ne devrait être envoyée si le diagnostic n’a pas été confirmé par un médecin. * Aucune lettre ne devrait être envoyée sans l’accord préalable de l’infirmière du CLSC. |

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Service de garde ou école : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Objet : *Tinea capitis* (teigne)**

Chers parents,

Chers membres du personnel,

Des personnes du service de garde ou de l’école ont eu un diagnostic de *Tinea capitis*, communément appelée *teigne*. Vous trouverez ci-joint des explications sur cette maladie.

Une personne qui présente les symptômes de cette maladie devrait consulter un médecin.

Apportez cette lettre lors de la consultation. Elle pourra orienter les interventions du médecin. Si le diagnostic de teigne est confirmé, s’il vous plaît, informez-en le service de garde ou l’école.

Merci de votre collaboration,

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(en lettres moulées)

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

p. j. Feuillet de renseignements

***Tinea capitis* ou teigne**

**Renseignements et conseils**

**Définition**

La *Tinea capitis* est causée par un champignon qui se loge sur le cuir chevelu.

**Manifestations**

La *Tinea capitis* se manifeste par des cheveux cassants, une perte de cheveux et des plaques dénudées sur le cuir chevelu. Parfois, il peut y avoir des pustules sur la zone atteinte. Rarement, l’infection s’accompagne de fièvre et d’une enflure des ganglions.

**Transmission**

La maladie se transmet par contact avec des lésions, des squames, des cheveux ou des poils de personne infectée ou d’animal domestique infecté, surtout les chats et les chiens.

**Prévention et traitement**

La personne infectée devra prendre un médicament pendant plusieurs semaines.

La personne peut continuer à fréquenter le service de garde ou l’école.

Il est recommandé de faire examiner par un vétérinaire et traiter, si nécessaire, les animaux domestiques, spécialement les chats et les chiens.

Durant le traitement, il faut :

* Nettoyer et désinfecter les objets (ex. : brosses à cheveux, peignes, poupées, chapeaux, literie, serviettes et autres) ayant été en contact avec des cheveux ou des poils infectés.

S’assurer que les membres de la famille ne partagent pas leurs effets personnels (ex. : brosses à cheveux, peignes, chapeaux, serviettes, literie et autres